



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

* * *

Le mercredi 10 décembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 3 décembre 2025, se sont réunis à la salle des fêtes de Renay, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	32	13	13	58	58	0	0

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	LISLE	M. GOUET	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AUTHON	JL. CINTRAT	LUNAY	M. CHARTRAIN	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. GOURDEL
BREVAINVILLE	D. BRUNET	MAZANGE	P. BRIONNE	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVERAIN	MESLAY	C. GOAZIOU	SAVIGNY SUR BRAYE	J. PRENANT
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A BOURGEOIS	TERNAY	J. HEUZE
DANZE	F. BRAULT	PEZOU	A. LEMOINE	TOURAILLES	C. MONTARU
FORTAN	M. CASROUGE	PRUNAY CASSEREAU	E. BARDET	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
LE TEMPLE	JM. PAPOT	RENAY	P. LEMONNIER	VILLEROMAIN	N. DAMIER
LIGNIERES	D. PICHARD	SAINTE ANNE	PA. VIOLET	VILLETRUN	F. DRIN
				VILLIERS SUR LOIR	A. PIGOREAU

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	E. RIOTTEAU	ÉPUISSAY	D. BRIANT	SAINT MARC DU COR	A. GAUTIER
AUTHON	D. OURY	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
BAILLOU	S. GAUTIER	LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	TROO	D. CALEGARIEHL
CHOUE	F. GAULLIER	PERIGNY	K. PESCHARD	VILLECHAUVE	S. GUERIN
				CATV	N. HASLE

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

FAYE A. GARNIER à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)
SAINT RIMAY Y. ROLLAND à M. CHARTRAIN (Lunay)
NAVEIL M. MARTY ROYER à A. PIGOREAU (Villiers-sur-Loir)
LANCE Y. TRIMARDEAU à JL. CINTRAT (Authon)
ARTINS P. HUGUET à C. FOUCHER-MAUPETIT (Selommes)
VENDOME L. BRILLARD à P. BARDET (Prunay)
SELOMMES P. BELLANGER à P. BRIONNE (Mazangé)

Conseil Départemental F. DOUCET à E. RIOTTEAU (Areines)
SAINT FIRMIN DES PRES B. ROUSSELET à M. GOUET (Lisle)
CORMENON G. BOULAY à F. GAULLIER (Choue)
COUETRON-AU-PERCHE A. DE PONTBRIAND à M. ROUSSEAU (Sargé-sur-Braye)
Communauté des Collines du Perche K. GLOANEC MAURIN à B. BARBIER (Crucheray)
LES HAYES JP. PROVENDIER à J. HEUZE (Ternay)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

BREVAINVILLE

J. GAUVAIN

SAINT JEAN FROIDMENTEL

C. BASTIEN

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative :

SOUS PREFET VENDOME V. LE DUFF

REGION CDVL T. ROUSSEAU

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DE LA REGION CENTRE VAL-DE-LOIR AU TITRE DU CRST POUR L'ANIMATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

La Présidente rappelle que depuis juillet 2023, un poste d'animation à temps plein du CLS a été créé au sein du Pays Vendômois.

Le coût annuel estimé de la mission s'élève à 62 000€, dont 50 000€ de coût salarial.

L'ARS et la Région Centre-Val-de-Loire contribuent financièrement à l'animation du CLS.

Le reste à charge (22 000€) est financé à travers les cotisations dont celles des 3 EPCI pour 20 000€.

Dépenses annuelles prévisionnelles		Recettes annuelles prévisionnelles	
Salaire chargé (attaché 6 ^{ème} + primes)	50 000 €	ARS Subvention annuelle maxi 25 000 € sur salaires	25 000 €
Frais déplacement	6 000 €	Région (CRST)	15 000 €
Assurance, CNAS,	1 000 €	Reste à charge	22 000 €
Fournitures, logiciels, matériels, téléphone, divers	2 000 €		
Communication externe, articles, flyers ...	3 000 €		
Total dépenses	62 000 €	Total recettes	62 000 €

Délibération :

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres, décide

- **De Solliciter** une subvention de 30 % des dépenses auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST pour l'année 2026 ;
- **De Solliciter** une subvention annuelle de 25 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2026 ;
- **d'Autoriser** la Présidente à déposer et signer les dossiers de demande de subventions auprès de la Région et de l'ARS pour l'année 2026;
- **de l'Autoriser** à signer et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le : 19/12/2025....

Publié le : 19/12/2025.....

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,